

Protéger le bois Robiet ? ACOR+ et Écolo ne s'accordent pas

ASSESE Conseil communal

Les membres ACOR+ et Écolo ne sont pas d'accord concernant la protection du bois Robiet, lieu qui était à deux doigts d'accueillir une usine à tarmac.

Rien ne présageait une séance tendue du conseil communal. Les comptes du CPAS et les modifications budgétaires du CPAS et communale ont même été votés à l'unanimité. C'était sans compter sur deux dossiers chauds. Le premier, introduit par le conseiller ALN Gilles Graindorge, concernait la situation du local scout à Courrière. Si les scouts ont la certitude de prendre leurs quartiers dans ce local, ils sont toujours dans l'attente de recevoir l'acte de droit de superficie ainsi qu'une convention d'occupation dans le but de fixer les relations entre eux et les riverains. L'acte est aujourd'hui entre les mains d'un notaire



Écolo souhaite protéger davantage le bois Robiet. Mais ACOR+ n'a pas suivi.

tandis que la convention devrait être finalisée après une rencontre entre les scouts et les riverains.

Ce qui est sûr, c'est que tout le monde s'impatiente dans ce dossier avec, en première ligne, les scouts. Ils voudraient obtenir toutes les certitudes avant de commencer l'année en septembre.

L'échevin Écolo, Julien Delfosse, a rappelé qu'il n'y a aucune remise en question

de l'occupation. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir : ils bénéficieront de ce local à Courrière mais ils n'ont pas d'autre choix que d'être patients.

Ça sent le roussi

Si le premier dossier n'a pas fait surgir de tensions au sein de la majorité, c'était une autre histoire pour le second d'autant que le collège communal avait décidé, dans un premier

temps, de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour. Mais le groupe Écolo, membre de la majorité, en a décidé autrement.

Ce point supplémentaire concernait un sujet « touchy », à savoir la protection du Bois Robiet, là où il était question de construire une usine à tarmac. L'échevin Julien Delfosse (Écolo) a expliqué que sur les 10 sites de grand intérêt biologique situés sur le territoire de la commune, trois le sont uniquement sur Assesse. Si l'un d'entre eux est déjà protégé car il fait partie d'une zone Natura 2000. L'échevin aimerait que les deux autres, du Bois Robiet et du vallon du ruisseau de Vovesène, le soient aussi. Cette décision aurait comme conséquence que tout projet qui dérogerait aux interdictions prévues par le règlement devrait être soumis au conseil communal.

Un long débat s'est ensuite ouvert entre le bourgmestre Jean-Luc Mosseray, l'échevin Écolo et le conseiller de l'opposition, Marc Pierson

(MR). Ce dernier estime que, voter un tel règlement, c'est faire fausse route dans la mesure où il risquerait de bloquer toute expansion. Il rappelle d'ailleurs que le conseil communal a fait bloc contre ce projet qui est, au final, tombé à l'eau. Le bourgmestre, lui, ne s'est pas positionné sur le sujet. Puisqu'il n'y a pas eu de vote sur ce point, chacun est resté sur sa faim. Suffisant toutefois pour se rendre compte que la tension est palpable entre les élus de la majorité. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'entre ACOR+ (Les Engagés) et les Écolos, le torchon brûle. À plusieurs reprises lors de cette législature, les membres des deux groupes ont voté de manière séparée. Un exemple : l'éclairage public. ACOR+ voulait réactiver l'éclairage des rues, les Verts, eux, préféraient la pénombre. Les élus de la majorité parviendront-ils à garder la prise branchée avant les élections communales ?